



CREPA Bretagne

Centre de REssources Professionnelles
en Architecture

Les énergies renouvelables

DATE : les 18 et 19 mai 2010

Lieu : Maison des Associations à Rennes

HORAIRES : de 9h à 17h30 soit 14 h de formation

Nb de places : 12

TARIFS* :

Adhérents CREPA : 560 € HT soit 669.76 € TTC

Non adhérents* : 600 € HT soit 717.60 € TTC

Tarif par personne, repas inclus.

Adhésion fixée à 40 € pour 2010 (Joindre un chèque séparé)

Enjeux professionnels et objectifs :

Pouvoir intégrer les EnR les plus adaptées aux projets existants ou neufs.

Méthode :

- Exposés, exercices, débats/échanges, retours d'expérience, études de cas, mises en situation.
- Remise d'un document de synthèse à chaque participant.

Programme :

- **Energie solaire : thermique - photovoltaïque (PV)**
 - Rayonnement solaire
 - Performance des installations
 - Précautions à prendre
 - Performance - rentabilité - les meilleurs choix
- **Bois énergie**
 - Ressources
 - Les installations
 - Précautions à prendre / choix
 - Performance des installations
- **Biomasse : unité de méthanisation**
 - Exemple d'une unité de méthanisation
- **Energie éolienne**
 - Potentiel éolien - Les installations
 - Les contraintes
 - Que devient le petit éolien ?
- **Energie Hydraulique (mini-hydraulique)**
 - PHE - les différentes installations - Fonctionnement et surveillance - Coût d'un projet
- **Géothermie**
 - Les différents types - Exemples actuels - Prévisionnel
- **Les pompes à chaleur (sujet développé plus longuement)**
 - Fonctionnement - Dernières évolutions technologiques
 - Attention aux désordres - Prix d'une installation - Coûts d'exploitation
 - Faire les meilleurs choix - aérothermie, géothermie...
- **Puits canadiens**
 - Technologie - Précautions à prendre - Rentabilité
- **Aides financières**
- **Rappel / DD (développement durable)**
- **Discussion - débat**

Intervenant : Christian DECHARGERES - APAVE



MAISON DES ASSOCIATIONS

6, cours des Alliés
35000 RENNES

→ ACCES

Métro : Station Charles de Gaulle

Bus : Lignes N° 1, 3, 54, 55, 56

arrêt Charles de Gaulle/Colombier

Parking : Charles de Gaulle et Colombier



CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.
- Il peut être pris en charge, sous réserve d'acceptation de votre dossier de demande préalable de prise en charge, par votre organisme collecteur (FIF-PL, OPCA-PL ou autre).
- Le CREPA Bretagne n'accepte pas de subrogations de gestion et de paiement.
- L'inscription est définitive, uniquement si elle est accompagnée du règlement TTC.
- Annulation du stage par le CREPA Bretagne faute d'un nombre suffisant de participants : les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Le règlement, s'il a été effectué, sera restitué dans un délai de 7 jours après date prévue du stage.
- Annulation du stagiaire :
 - Plus de 7 jours avant la date prévue du stage : le CREPA restitue intégralement le règlement s'il a été effectué au préalable.
 - Moins de 7 jours avant la date prévue du stage (ou absence au stage) : une retenue de 40% sera effectuée sur le montant total HT du stage.
- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant le CREPA Bretagne au moins 2 jours avant le début de la formation.